

3^{ème} Rallye Coeur de France

REGION CENTRE VAL DE LOIRE

28-30
SEPT
2018

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES



Rallye
Cœur de
France
Région
Centre
Val de Loire

VENDÔME

V.H.C.

RÈGLEMENT

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Les autres articles complètent le règlement standard FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France 2018 des rallyes VHC.

Le 3ème Rallye des Véhicules Historiques de Compétition Cœur de France reprend l'intégralité du règlement particulier du 21ème Rallye Coeur de France, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant



LISTE DES ADRESSES

Organisateur / secrétariat

COEUR DE FRANCE ORGANISATION
Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville
41360 SAVIGNY SUR BRAYE
Tél. : 00 33 (0)2 47 27 75 86
E-mail : rallyecoeurdefrance@yahoo.fr

Direction de Course

Collège des Commissaires Sportifs

Presse

Affichage Officiel

Accueil des Officiels

Vérifications Administratives

Vérifications Techniques

Distribution Carnet Itinéraire

Minotaure
2 rue César de Vendôme
41100 VENDÔME
Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Parc Fermé

Héliport
Rue Geoffroy Martel
41100 VENDÔME

Parc Assistance

Parking des Prés aux Chats
41100 VENDÔME

Parking Plateaux

Rue de la Perchaie (Près du Centre LECLERC)
41100 VENDÔME

Village VIP

Rue du Change
41100 VENDÔME

Accueil VIP

Hippodrome
41360 SAVIGNY SUR BRAYE

Podium, Remise des Prix

Mairie
Rue Poterie
41100 VENDÔME

Vérifications Finales

Concession CITROEN
71 Route de Paris
St-Ouen
41100 VENDÔME

PROGRAMME – HORAIRES

Dès obtention du permis d'organisation FFSA.		Parution du règlement, ouverture des engagements.	
<u>Vendredi 28 septembre 2018</u>	<u>17h30</u>	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.	<u>Minotaure</u>
	<u>23h00</u>	Affichage des équipages admis à prendre le départ et de l'ordre et des heures des départs de la 1 ^{ère} étape.	<u>Minotaure</u>
<u>Samedi 29 septembre 2018</u>	<u>8h00</u>	Départ 1 ^{ère} étape Départ 1 ^{er} CFR.	<u>Héliport</u>
	<u>20h13</u>	Arrivée 1 ^{ère} étape 1 ^{er} CFR.	<u>Héliport</u>
<u>Dimanche 30 septembre 2018</u>	<u>7h45</u>	Départ 2 ^{ème} étape Départ 1 ^{er} CFR.	<u>Héliport</u>
	<u>13h02</u>	Arrivée 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC.	<u>Héliport</u>
		Affichage 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.	<u>Minotaure</u>
		Vérifications finales dès l'arrivée	<u>CITROEN</u> <u>ST-OUEN</u>

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire organise du 28 au 30 septembre 2018 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de Cœur de France Organisation comme organisateur technique, un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) de compétition automobile de régularité et de vitesse dénommé :

3ème Rallye VHC Cœur de France

Le présent règlement a été approuvé par la LSAC :

N° 026/2018 en date du 11/07/2018.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :

N° 566 en date du 23 /07/2018.

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs VHC :

Président :

M. VANHAESEBROUCK Philippe

Membres :

M. LEMMENS Georges

M. TOSELLO Rémi

Directeur de Course :

M. DAUBIGNE Jannick

Commissaire Technique Responsable VHC :

M. LEFORT Daniel

1.2P. ELIGIBILITE

Le **3ème Rallye VHC Cœur de France** compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes VHC 2019 coefficient 2.

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.rallyecoeurdefrance.org pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
 - De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.
- Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire le vendredi 21 septembre 2018 de 17h00 à 21h00, le samedi 22 septembre 2018 de 8h00 à 12h00, le mercredi 26 septembre 2018 de 17h00 à 21h00, le jeudi 28 septembre 2018 de 8h00 à 12h00

au Minotaure, 2 rue César de Vendôme, 41100 VENDÔME

Tél.: 00 33 (0)2 47 27 75 86

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Au moment du retrait des Road-Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...).**

Un carnet de bord spécifique pour les vérifications techniques et rejoindre le parc fermé sera remis aux vérifications administratives.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallyecoeurdefrance.org

Les vérifications techniques se dérouleront au même endroit le vendredi 28 septembre 2018 de 16h00 à 22h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications techniques.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Concession CITROEN

71 Route de Paris

St-Ouen

41100 VENDÔME

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3. 1.5P. Toute personne qui désire participer au **3ème Rallye VHC Cœur de France** doit adresser par courrier la demande d'engagement ci-jointe, **dûment complétée**, avant le lundi 17 septembre 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Jean-Marc SEGOUIN

13, Rue Bretonneau

37170 CHAMBRAY LES TOURS

Tél : 06 08 57 78 26

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20 équipages maximum**. (160 voitures sur l'ensemble des 2 rallyes).

3.1.11P. Les droits d'engagements sont fixés :

- 490 € avec la publicité facultative des organisateurs. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à 50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation.

- 900 € sans la publicité facultative des organisateurs

Des conditions particulières sont offertes :

- 390 € pour un équipage dont le pilote ou le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire. Une somme forfaitaire obligatoire fixée à 50€ sera à rajouter pour le système de géolocalisation.

(Tarif avec la publicité facultative, doublé sans celle ci)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de
Coeur de France Organisation

Banque : Crédit Mutuel, 41 MONTOIRE

RIB : 10278 37420 00010671701 45 EUR

IBAN : FR76 1027 8374 2000 0106 7170 145

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus, lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

- de la photocopie des licences des deux membres d'équipage et du concurrent.

- de la photocopie des permis de conduire des deux membres d'équipage.

- de l'attestation de l'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

- 1 photo d'identité des deux membres d'équipage.

- du formulaire « Parc Assistance ».

- du formulaire « Fiche de Reconnaissance ».

- du formulaire « shakedown »

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier ou mail : jeanmarcsegouin@aol.com). Les droits d'engagement seront remboursés avec une retenue de :

- 30% pour les demandes reçues à plus de 8 jours de la date des vérifications techniques.

- 50% pour les demandes reçues à moins de 8 jours de la date des vérifications techniques.

3.3P ORDRE DES DEPARTS

3.3.1. La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur *et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.*

Le rallye « VHC » partira derrière le rallye « moderne ».

3.3.2 Le départ de la 2ème étape sera donné dans l'ordre du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES7) de la 1ère étape dans les conditions définies à l'article 3.3.1. du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2018 et de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **3ème Rallye VHC Cœur de France** représente un parcours de 387,210 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur de 157,760 km.

Les épreuves spéciales sont :

1ère étape

- ES 1- 4	Bessé sur Braye	(25,600 km)
- ES 2	Savigny-Marolles	(14,980 km)
- ES 3	Sargé sur Braye	(23,200 Km)
- ES 6	Sargé sur Braye	NON COURUE en VHC
- ES 5	Cellé	(8.980 km)
- ES 7	Super Savigny	(1,500 Km)

2ème étape

- ES 8	Sougé / Bonneveau / Cellé	(29,900 km)
- ES 9	Grand Savigny	(28,000 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route.

2 passages maximum par ES

Le carnet d'itinéraire ainsi que le système « Tracking » seront mis à disposition des concurrents lors des vérifications administratives préliminaires à compter du vendredi 21 septembre 2018 suivant le programme ci-dessus.

6.2.6P. Les pilotes pourront choisir leur(s) jour(s) de reconnaissances (le panachage week-end et semaine est interdit) :

1ère session : samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018

2ème session : Jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018

	1 ^{ère} session		2ème session	
	Samedi 22/09	Dimanche 23/09	Jeudi 27/09	Vendredi 28/09
ES 1-4 Bessé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 2 Savigny - Marolles	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 3 Sargé sur Braye	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 5 Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 7 Super Savigny	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	18h-20h à pied uniquement	14h-16h à pied uniquement
ES 8 Sougé/Bonneveau/Cellé	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
ES 9 Grand Savigny	9h-20h	9h-20h	9h-20h	9h-16h
Shakedown	9h-20h	9h-20h	9h-20h	XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Il sera remis à chaque équipage :

- un seul carnet d'itinéraire (possibilité d'obtenir des exemplaires supplémentaires au prix de 30€ chacun (+ frais d'envoi) sur réservation avant le 15 septembre 2018.

- une fiche de reconnaissance (en l'absence de contrôleur, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages). Cette fiche sera obligatoirement rendue **au plus tard** à l'entrée des vérifications techniques (fin à 22h00).
- un autocollant avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.**

6.4P. CIRCULATION

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces dispositions se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèce de 160€
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5mn
- 3ème infraction : exclusion

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié **par écrit*** à un Chargé des Relations avec les Concurrents, à l'aide du document figurant dans le carnet d'itinéraire son intention de réintégrer le Rallye;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au Contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de **5 minutes**,
- pour l'étape non terminée, **d'une pénalité de 3 heures**.
- Ils ne pourront **prétendre à aucun prix ni attribution de points**, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.12.1 EPREUVE SPECIALE « EN BOUCLE »

Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réel réalisé
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

7.5.17.4. SECURITE DES CONCURRENTS

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.20. Séance d'essai (shakedown) :

Frais de participation : **150 €** par voiture.

Gratuit pour un équipage dont le pilote ou le copilote est licencié à la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire.

Les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 28 septembre 2018 de 9h30 à 12h, réservée uniquement aux concurrents engagés sur le Championnat de France des Rallyes, CFR Junior et le Clio R3T France Trophy et de 12h à 15h30 aux autres concurrents. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du rallye. Le lieu sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Pour y participer, les concurrents devront en faire la demande à l'aide du bulletin d'engagement et avoir acquitté les frais de participation auprès de l'organisateur (Chèque supplémentaire de 150€ à l'engagement). Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance, et éventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, licencié, nominativement désigné dans la feuille d'engagement au Shakedown. Il est important de satisfaire aux vérifications administratives et de récupérer pour apposition, les numéros d'identification. La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées dans le département du Loir-et-Cher et les départements limitrophes.

Reconnaitances autorisées (article 6.2.6P)

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Le classement sera établi conformément au règlement de la Coupe de France Rallyes VHC 2018

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1p : PRIX EN ESPECES : Non Applicable

10.2p : COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général,
- Le premier équipage féminin.
- Les vainqueurs de chaque Classe,

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.3p : PRIX

L'équipage vainqueur se verra offrir 2 places pour un vol en Hélicoptère.

(1 place pour le pilote, 1 place pour le copilote)